

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 16 octobre 2023

Délibération n° CP-2023-2608

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Fonds de solidarité eau - Attribution de subventions pour 7 projets de solidarité internationale - Conventions à signer entre la Métropole de Lyon et les associations bénéficiaires

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Cycle de l'eau

Rapporteur : Madame Hélène Duvivier Dromain

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 29 septembre 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Jean-Claude Ray

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Charmot (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Crespy (pouvoir à M. Seguin), Mme Dehan (pouvoir à M. Ray), M. Marion (pouvoir à Mme Brunel), Mme Vacher (pouvoir à Mme Khelifi).

Commission permanente du 16 octobre 2023**Délibération n° CP-2023-2608**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Fonds de solidarité eau - Attribution de subventions pour 7 projets de solidarité internationale - Conventions à signer entre la Métropole de Lyon et les associations bénéficiaires

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Cycle de l'eau

La Commission permanente,

Vu le rapport du 27 septembre 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

Le fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau, créé par délibération n° 2005-2879 du Conseil de Communauté du 11 juillet 2005 et révisé par délibération du Conseil n° 2022-1359 du 12 décembre 2022, a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du sud. Il s'inscrit dans l'objectif n° 6, défini lors du sommet sur le développement durable, de garantir l'accès à l'eau de tous, l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau dans le monde d'ici 2030.

Ce dispositif est financé par la Métropole (400 000 €), l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (400 000 €) et par Eau du Grand Lyon - la Régie (400 000 €). Ce dernier contribue, depuis janvier 2023, à hauteur de 0,6 % de ses produits de la tarification de l'eau potable et les reverse à la Métropole pour ses actions de solidarité internationale et notamment pour le fonds eau.

II - Projets acceptés par le comité de pilotage du fonds eau

Le comité de pilotage paritaire du fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau a donné son accord pour le financement des 7 projets décrits ci-dessous.

1° - Attribution d'une subvention à l'association Initiative Développement (ID) pour le projet Gestion intercommunale des boues de vidange (GIBOU) au Bénin

ID est une association de solidarité internationale, domiciliée au 29 rue de Ladmirault à Poitiers qui, depuis 1994, participe sur ses territoires d'intervention au renforcement des acteurs locaux pour qu'ils construisent et mettent en œuvre, par et pour eux-mêmes, des réponses aux défis sociaux, environnementaux et économiques de leurs territoires.

La pratique de la défécation à l'air libre au Bénin résulte d'un faible accès aux infrastructures sanitaires. En effet, selon les dernières statistiques, le taux d'accès à l'assainissement dans les communes du Mono est d'environ 40 % avec des disparités variables d'une commune à l'autre. Aussi, le taux d'accès à une latrine est de 37,87 % dans le Mono et de 52,38 % à Lokossa. De plus, le Mono ne possède pas d'infrastructure de traitement des boues de vidange.

Le projet vise à assurer l'accès des populations à un service d'assainissement géré en toute sécurité à un coût abordable. Il cherche à renforcer la mise en place, dans le département du Mono, du service pilote de collecte et de traitement des boues de vidanges. Il contribuera à la construction de la station de traitement de boues de vidange, à la maintenance des équipements du service de collecte, dont le camion de vidange, et à la mise en place d'une étude portant sur les opportunités de valorisation des boues de vidange. Les bénéficiaires de ce projet sont estimés à 5 000 personnes.

Le projet est évalué à 234 912 € et la participation sollicitée auprès du fonds de solidarité eau s'élève à 80 000 €.

La contribution demandée à la Métropole est de 50 000 € et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse apportera 30 000 €.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 50 % du montant de la subvention à la signature de la convention,
- 30 % du montant de la subvention sur la base d'un rapport intermédiaire technique et financier,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant total du budget réalisé. Au cas où le budget réalisé serait inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention sera ajusté au *pro rata* des dépenses réellement engagées.

2° - Attribution d'une subvention à l'association Inter Aide pour le projet Accès à l'eau et à l'assainissement dans la zone montagneuse du Gamo - Région sud de l'Éthiopie

Créée en 1980, l'association Inter Aide est une organisation humanitaire, domiciliée 44 rue de la paroisse à Versailles, spécialisée dans la réalisation de programmes concrets de développement qui visent à ouvrir aux plus démunis un accès au développement. Une soixantaine de programmes sont actuellement en cours au sein de 8 pays : Haïti, Éthiopie, Malawi, Madagascar, Mozambique, Sierra Leone, Inde et Philippines, en zones rurales et urbaines, sur des thématiques répondant à des besoins vitaux tels que l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, le développement agricole, la santé, l'éducation, l'accès à l'emploi et l'accompagnement des familles les plus pauvres.

Le projet proposé se situe dans les zones montagneuses, isolées et densément peuplées de la région sud de l'Éthiopie, qui recouvre une population de plus de 20 millions d'habitants. Il concernera, plus spécifiquement, 4 districts de la zone administrative du Gamo. 66 % de la population, soit 220 000 personnes, des 4 districts ciblés, ne disposent pas d'accès à l'eau potable dans un rayon de 500 m autour de leur habitation. Cela entraîne des temps de collecte importants et des volumes collectés limités, pour une eau souvent de piètre qualité, accroissant les risques pour la santé infantile et celle du bétail. Ces risques sanitaires sont accrus par la faible couverture en assainissement dans ces milieux ruraux, avec un taux moyen de couverture en latrine de 31 % seulement.

Le projet prévoit un accès permanent à l'eau potable grâce à la construction ou à la réhabilitation complète de 28 points d'eau communautaires, scolaires, ou alimentant des centres de santé ruraux dans les 4 districts. En fin de projet, pour chacun des points d'eau communautaires construits, au moins 90 % des ménages disposeront d'une latrine. Ce projet bénéficiera à 8 400 personnes.

Le projet est évalué à 308 630 € et la participation sollicitée auprès du fonds de solidarité eau s'élève à 60 000 €.

La contribution demandée à la Métropole est de 37 000 € et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse apportera 23 000 €.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 50 % du montant de la subvention à la signature de la convention,
- 30 % du montant de la subvention sur la base d'un rapport intermédiaire technique et financier,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant total du budget réalisé. Au cas où le budget réalisé serait inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention sera ajusté au *pro rata* des dépenses réellement engagées.

3° - Attribution d'une subvention à l'association de Korbé (ADK) pour le projet Rénovation et extension de l'adduction d'eau potable de Korbé dans la Préfecture de Lélouma en Guinée - Phase 2

L'ADK, créée le 6 mai 2014 et domiciliée 15 passage Ramey à Paris 18ème, est composée de ressortissants de la commune de Korbé vivant en France et intervient depuis plusieurs années en Guinée. Elle établit un lien entre les ressortissants et originaires de Korbé en France et ceux résidant à Korbé. Elle encourage les membres à s'intéresser aux problèmes ainsi qu'à l'avenir de la Guinée et participe au développement socio-économique et culturel de Korbé par la santé et l'éducation. Elle a pour but de soutenir les initiatives locales des populations, sociétés civiles ou collectivités, et de les accompagner dans la réalisation de leurs projets dans les domaines, entre autres, de la santé, l'accès à l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement, la protection de l'environnement, etc.

Il s'agit de la 2^{ème} phase d'un projet, cofinancé par le fonds eau en 2019, qui consistait en l'extension du réseau de Korbé par l'ajout de 12 km de canalisations, d'une station de pompage de 50 m³/j et d'un château d'eau de 80 m³ ainsi que 3 nouvelles bornes fontaines et 80 branchements privés. Cette phase a été terminée en 2021. Ce projet était basé sur une demande en eau de 10 L/jour par habitant, objectif qui a été atteint. Mais très vite, notamment avec l'augmentation du nombre de branchements privés, la distribution de 10 L/jour s'est avérée insuffisante.

La phase 2, objet de la présente demande, prévoit d'équiper le forage de l'installation d'origine d'une pompe solaire pouvant fournir 6 m³/h, soit 36 m³/j, permettant de faire passer la production à 86 m³/j. Elle prévoit également de remplacer 1 200 m du collecteur d'origine de diamètre 75 par un collecteur de diamètre 90 et de créer des antennes supplémentaires, incitant les familles disposant d'anciens branchements à les rénover. Ce projet bénéficiera à 4 500 personnes.

Le projet est évalué à 79 915 € et la participation sollicitée auprès du fonds de solidarité eau s'élève à 63 700 €.

La contribution demandée à la Métropole est de 40 700 € et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse apportera 23 000 €.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 50 % du montant de la subvention à la signature de la convention,
- 30 % du montant de la subvention sur la base d'un rapport intermédiaire technique et financier,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant total du budget réalisé. Au cas où le budget réalisé serait inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention sera ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

4° - Attribution d'une subvention à l'association Solidarité Action Guinée-Ain (SAGA) pour le projet Rénovation et extension de l'adduction d'eau potable de Sagalé dans la Préfecture de Lélouma en Guinée - Phase 1

L'association SAGA, domiciliée 7 rue des Anciens Combattants à Saint-Denis-en-Bugey, est une association de l'Ain qui a été créée en 2004 et, qui réalise des projets d'adductions d'eau potable par pompage solaire, filtration et alimentation de bornes fontaines pour des villages de la région de Labé dans la sous-préfecture de Sagalé en Guinée. Elle est accompagnée sur le plan technique depuis 2014 par le réseau d'expertise en appui au développement.

Les générateurs solaires des adductions d'eau des villages de Sagalé et Kankou sont en service depuis 15 ans et ont perdu 15 % de leur capacité et les débits pompés ont été réduits d'autant. Par ailleurs, la population a augmenté de façon importante. Sagalé est un centre religieux qui accueille de nombreux pèlerins disposant d'un important centre de formation. Le village compte donc un déficit d'eau important.

Le projet consiste en la rénovation et l'extension du réseau d'adduction d'eau potable de Sagalé en 2 phases. Le présent dossier correspond à la demande de subvention de la phase 1. Cette 1^{ère} phase comprend :

- l'équipement d'une nouvelle source avec une pompe solaire capable de produire 40 m³/j d'eau potable,
- la construction d'un réservoir de 40 m³ et d'un château d'eau de 50 m³,
- la création d'un collecteur de refoulement de la nouvelle pompe entre le réservoir de la source et le château d'eau,
- la réalisation d'une partie du collecteur principal de distribution depuis le nouveau château d'eau et les antennes à construire.

Le projet prévoit également la mise en place d'une gestion comptable informatisée et transparente de l'exploitation. Ce projet bénéficiera à 1 300 personnes.

Le projet est évalué à 79 929 € et la participation sollicitée auprès du fonds de solidarité eau s'élève à 63 800 €.

La contribution demandée à la Métropole est de 40 000 € et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse apportera 23 800 €.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 50 % du montant de la subvention à la signature de la convention,
- 30 % du montant de la subvention sur la base d'un rapport intermédiaire technique et financier,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant total du budget réalisé. Au cas où le budget réalisé serait inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention sera ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

5° - Attribution d'une subvention à l'association Terre Citoyenne et Solidaire pour le projet Accès à l'eau potable en zone rurale au Togo

Terre Citoyenne et Solidaire, domiciliée 30 rue de la République à Couzon-au-Mont-d'Or, est une association créée en 2012 par des lycéens et composée uniquement de bénévoles. Elle est portée par des jeunes, âgés de 20 à 30 ans, originaires de divers milieux : médecins, étudiants en science politique, enseignants, infirmiers, etc. L'association travaille depuis 11 ans sur 2 territoires, les Préfectures du Bas-Mono, de Wawa et les alentours, au Togo. L'association a déjà bénéficié d'une subvention du fonds eau pour 2 projets similaires en 2016 et 2019. Une mission d'évaluation a eu lieu en juillet 2022 avec des conclusions positives concernant ces 2 projets.

Il n'existe aucun accès à l'eau potable dans les villages ciblés par ce projet. Les sources d'eau actuelles sont des points d'eau stagnante qui collectent les eaux de ruissellement. Les déchets ménagers et agricoles viennent s'accumuler dans ceux-ci, ainsi que les résidus d'excréments humains et animaux collectés par les eaux de pluie. Les conséquences sanitaires sont majeures et l'insalubrité insoutenable. À Ola, école ciblée pour les latrines, les enfants pratiquent la défécation à l'air libre autour de l'établissement participant au péril fécal de cette population, particulièrement vulnérable.

Le projet consiste à l'installation de 6 forages équipés de pompe à motricité humaine et d'un complexe de latrines scolaires à double fosses dans 3 villages de la région des plateaux et 3 villages de la région maritime au Togo. Ce projet bénéficiera à 4 330 personnes.

Le projet est évalué à 79 847 € et la participation sollicitée auprès du fonds de solidarité eau s'élève à 64 000 €.

La contribution demandée à la Métropole est de 41 000 € et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse apportera 23 000 €.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 50 % du montant de la subvention à la signature de la convention,
- 30 % du montant de la subvention sur la base d'un rapport intermédiaire technique et financier,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant total du budget réalisé. Au cas où le budget réalisé serait inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention sera ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

6° - Attribution d'une subvention à l'association Alafia Wé pour le projet de 9 forages - Région de La Kara au Togo

Alafia Wè est une association créée en janvier 2017, domiciliée 47 avenue Valioud à Sainte-Foy-lès-Lyon, très active, comme en témoignent les 7 projets déjà réalisés dans le canton de Pouda au Togo. Ses projets concernent les secteurs de l'éducation, la santé, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Bien que non professionnelle et non spécialisée dans les domaines de l'hydraulique et de l'assainissement, Alafia Wè collabore localement avec la direction régionale de l'eau et des entreprises de forages privées performantes pour mener à bien ses projets. Les populations bénéficiaires sont toujours étroitement associées à la définition et à la mise en œuvre des projets.

Ce nouveau projet se situe dans 6 villages de 4 cantons de la région de Kara dans le nord du Togo. Certains de ces villages, comme Massédéna et Tchichira, n'ont que pour seul accès à l'eau la rivière située à 1 km, servant également à la lessive et à l'abreuvement des troupeaux. À Tapounté et Koutchninpongou, en période sèche, la rivière s'asséchant, il faut creuser des trous dans le lit de la rivière. Dans d'autres villages, comme à Siou et Djofaga, il faut faire 14 km aller/retour pour trouver un point d'eau insalubre. Pour les 3 quartiers du village de Tapounté et Koutougou et dans le canton de Pessidé, les points d'eau sont des mares stagnantes.

Le projet a pour but de garantir un accès à l'eau potable, en quantité et qualité suffisantes, aux habitants des 9 quartiers de 6 villages par l'intermédiaire de 9 forages équipés de pompe à motricité humaine. Ce projet bénéficiera à 2 400 personnes.

Le projet est évalué à 79 610 € et la participation sollicitée auprès du fonds de solidarité eau s'élève à 63 800 €.

La contribution demandée à la Métropole est de 40 000 € et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse apportera 23 800 €.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 50 % du montant de la subvention à la signature de la convention,
- 30 % du montant de la subvention sur la base d'un rapport intermédiaire technique et financier,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant total du budget réalisé. Au cas où le budget réalisé serait inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention sera ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

7° - Attribution d'une subvention à l'association Électriciens Sans Frontières (ESF) pour le projet Villages, santé et développement durable - Phase 2 (Notsé 2) au Togo

L'association ESF est une organisation non gouvernementale de solidarité internationale (association loi 1901) créée en 1986, domiciliée 5 rue Jean Nicot à Pantin, reconnue d'utilité publique. Elle mène des projets d'accès à l'électricité et à l'eau afin que les populations les plus démunies de la planète, principalement situées en zones rurales et isolées, voient leurs conditions de vie s'améliorer durablement grâce à la fourniture de services énergétiques modernes et à une eau de qualité. Les projets sont construits en associant systématiquement les leviers de développement et l'intégration des enjeux environnementaux, en privilégiant les énergies renouvelables.

Le Togo est un pays à faible indice de développement humain : 0,515 en 2019 selon le programme des Nations-Unies pour le développement, le classant au 167^{ème} rang sur 189 pays et territoires. Selon la Banque mondiale (2020), 45 % de la population togolaise pratiquait la défécation à l'air libre, dont 70 % en zones rurales, contre 12 % en zones urbaines. En 2016, le *ratio* de mortalité lié à la boisson d'eau insalubre et au manque d'hygiène et d'assainissement est largement au-dessus de la moyenne mondiale.

Le projet se déroule au Togo dans la région des Plateaux, autour de Notsé, chef-lieu de la Préfecture du Haho. Le présent dossier correspond à la demande de subvention de la phase 2, concernant 4 villages de cette zone. Cette 2^{ème} phase consiste à :

- réhabiliter ou créer au moins 2 forages et les équiper d'un dispositif standard comprenant, une pompe à motricité humaine, un pompage solaire, un château d'eau et des bornes fontaines,
- installer au moins un réservoir de récupération et purificateur de l'eau de pluie,
- créer 4 unités de soins premiers disposant d'eau courante grâce à un réseau intérieur de distribution.

Concernant l'assainissement, 7 pôles sanitaires et 5 douches seront installées. Ce projet bénéficiera à 33 852 personnes.

Le projet est évalué à 345 305 € et la participation sollicitée auprès du fonds de solidarité eau s'élève à 86 700 €.

La contribution demandée à la Métropole est de 56 700 € et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse apportera 30 000 €.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 50 % du montant de la subvention à la signature de la convention,
- 30 % du montant de la subvention sur la base d'un rapport intermédiaire technique et financier,

- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant total du budget réalisé. Au cas où le budget réalisé serait inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention sera ajusté au prorata des dépenses réellement engagées ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution, pour l'année 2023, de subventions de fonctionnement d'un montant de :

- 50 000 € au profit de l'association ID pour le projet GIBOU au Bénin,
- 37 000 € au profit de l'association Inter Aide pour le projet Accès à l'eau et à l'assainissement dans la zone montagneuse du Gamo - Région sud de l'Ethiopie,
- 40 700 € au profit de l'association ADK pour le projet Rénovation et extension de l'adduction d'eau potable de Korbé dans la Préfecture de Lélouma en Guinée - Phase 2,
- 40 000 € au profit de l'association SAGA pour le projet Rénovation et extension de l'adduction d'eau potable de Sagalé dans la Préfecture de Lélouma en Guinée,
- 41 000 € au profit de l'association Terre Citoyenne et Solidaire pour le projet Accès à l'eau potable en zone rurale au Togo,
- 40 000 € au profit de l'association Alafia Wé pour le projet de 9 forages - Région de La Kara au Togo,
- 56 700 € au profit de l'association ESF pour le projet Villages, santé et développement durable - Phase 2 (Notsé 2) au Togo ;

b) - les conventions à passer entre la Métropole et chacune des associations bénéficiaires définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **Les dépenses** de fonctionnement en résultant, soit 305 400 €, seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercice 2023 et suivants - chapitre 65 - opération n° 0P02O5852.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 17 octobre 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20231016-311100-DE-1-1 Date de télétransmission : 17 octobre 2023 Date de réception préfecture : 17 octobre 2023
